



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du vendredi 7 septembre 2018

*** **

AVIS

4^{ème} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2018

Vendredi 7 septembre 2018- Hôtel de Région

Présenté par
Madame Lucette Vairac
Présidente
du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

**LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;**
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;**
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;**
- Vu la saisine du conseil régional en date du 24 août 2018 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR18 - portant sur :**

1. Adoption des PV du 30 mai et du 28 juin 2018;
2. Examen et vote de la décision modificative n°1 du budget 2018;
3. Examen et vote de la délibération relative à l'adhésion de la Région Guadeloupe en qualité de membre associé auprès de l'organisation des Etats de la Caraïbe Orientale;
4. Examen et vote de la délibération relevant du domaine du règlement du Conseil Régional de la Guadeloupe, relative à la durée de validité des certificats de compétence délivrés aux experts chargés de la certification de la performance énergétique ;
5. Examen et vote de la délibération relative à la dissolution de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Guadeloupe Formation
6. Examen et vote de la délibération relative à la signature de la convention tripartite d'objectifs et de moyens en l'Etat, le conseil régional et le centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) ;
7. Examen et vote de l'avis n° 2018-0092 du 27 juin 2018, de la chambre régionale des comptes suite à la requête de la société Sogudime.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mardi 4 septembre 2018, à l'Espace Régional a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, émis les observations et avis ci-après.

Etaient présents et représentés :

Mmes : Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Joëlle BARTEBIN, Gilberte FRENAY, Mylène MUSQUET, Héléna NARAYANIN-SIOUSARRAM, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC,

MM : Gustave BYRAM, Jean-Jacques JEREMIE, Félix LUREL, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Alain SOREZE, René PHILOGENE, Alcide DONNAT, Michel GEOFFROY, Hilarion BEVIS-SURPRISE, Jack SAINCILY.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient les cadres régionaux, présents en séance, de leur avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur réflexion.

Il s'agit de :

Mme Francine ARBAU-GARNIER, Directrice de l'environnement

M. Jocelyn ELOUIN, DGA Formation - Emploi – Développement humain

M. José GAYDU, Directeur-adjoint des services

Mme Nathalie ISAAC, Directrice de la coopération régionale

M. Harry MEPHON, Directeur du Sport et de la culture

1) Adoption des PV du 30 mai et du 28 juin 2018;

Le CCEE n'a pas d'observation particulière à formuler

2) Examen et vote de la décision modificative n°1 du budget 2018

Le CCEE a pris connaissance des documents relatifs à la décision modificative n°1 pour l'exercice 2018.

Cette Décision modificative porte l'évolution de l'arborescence budgétaire en conformité avec les exigences de la commission européenne.

Elle permet, par ailleurs d'ajuster plus finement les inscriptions budgétaires des politiques régionales, mises en œuvre d'ici le 31 décembre prochain.

Le CCEE comprend la nécessité de modifier l'architecture budgétaire, dans le but d'optimiser le suivi des fonds européens injectés dans l'économie locale et prend acte des divers ajustements des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, opérés en ce sens.

S'agissant de l'ajustement des autorisations de programme et des autorisations d'engagement pour des opérations autres que les fonds européens, le CCEE note avec intérêt les efforts consentis par la Région en faveur du programme d'extension d'adaptation et de diagnostic dans les lycées. Il souligne l'accompagnement des communes, pour la réduction de l'exposition des écoles au risque sismique.

Il formule, en outre, les observations ci-après.

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie

Le CCEE se réjouit de l'affirmation de la Région, en qualité de maître d'ouvrage fonctionnel, dans le cadre de l'élaboration d'un dispositif de ramassage des algues sargasses en pleine mer. Il s'inquiète toutefois des délais de mise en œuvre, imposés par la procédure de dialogue compétitif.

Il invite les partenaires concernés à capitaliser les expériences, réflexions et travaux menés ailleurs et antérieurement, en incluant, notamment la question de la valorisation des algues brunes.

Par ailleurs, le CCEE note avec satisfaction, l'augmentation des moyens consacrés aux travaux de voirie, en souhaitant qu'une attention soit portée sur le caractère qualitatif de ces infrastructures routières.

Quant à la formation professionnelle

Le CCEE constate les divers ajustements budgétaires rendus nécessaires, par l'évolution de l'opérateur régional en matière de formation d'une part et par l'exécution réelle du programme régional de formation, d'autre part.

Il appelle la vigilance de la Région sur l'importance d'une sensibilisation du monde économique, sur l'insuffisance de l'engagement des employeurs locaux, en matière d'apprentissage.

Il suggère, pour y remédier, qu'une meilleure coordination puisse être organisée entre les différents acteurs, notamment, les chambres consulaires, le rectorat, l'université et le pôle Emploi. Dans le même ordre d'idées, le CCEE souhaite que la Région encourage davantage le développement de formations dans le numérique, secteur d'ores et déjà pourvoyeur d'emplois en Guadeloupe.

3) Examen et vote de la délibération relative à l'adhésion de la Région Guadeloupe en qualité de membre associé auprès de l'organisation des Etats de la Caraïbe Orientale;

Le CCEE prend acte de la volonté de l'Exécutif d'intensifier et d'approfondir les relations de la Guadeloupe avec ses voisins caribéens, notamment en incorporant la Région Guadeloupe aux institutions internationales telles que l'OECD.

Dans la logique de cette adhésion, et à l'instar d'autres régions de France, le CCEE souhaite que le conseil régional se donne les moyens humains, techniques et financiers, pour mener à bien ses actions et accompagner efficacement les porteurs de projets.

4) Examen et vote de la délibération relevant du domaine du règlement du Conseil Régional de la Guadeloupe, relative à la durée de validité des certificats de compétence délivrés aux experts chargés de la certification de la performance énergétique ;

Le CCEE saisit l'intérêt de cette prorogation et préconise, parallèlement, la mobilisation des compétences locales disponibles en ce domaine, notamment à l'université des Antilles.

5) Examen et vote de la délibération relative à la dissolution de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Guadeloupe Formation

6) Examen et vote de la délibération relative à la signature de la convention tripartite d'objectifs et de moyens en l'Etat, le conseil régional et le centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) ;

7) Examen et vote de l'avis n° 2018-0092 du 27 juin 2018, de la chambre régionale des comptes suite à la requête de la société Sogudime;

Le CCEE a pris connaissance de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de sa part.

Basse-Terre, le 6 septembre 2018



**LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT**